

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Val-Morin a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2020 à huis clos par vidéoconférence, le règlement numéro 690 intitulé «Règlement d'emprunt no 690 décrétant une dépense de 242 000 \$ pour réaliser les plans et devis pour réaliser des travaux de réparation et de modification d'usage d'immeubles, des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur les rues Morin, du Rêve, la 12e Avenue et le chemin Alverna, la construction de deux stations de pompage, la construction d'un bâtiment de service adjacent à la patinoire et des travaux de pavage et de drainage sur le chemin Maupas».

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné, 6120 rue Morin, Val-Morin et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 17^e jour de juin 2020.



Pierre Delage
Directeur général